



BOURGEOISIE D'ICOIGNE

BUDGET 2020

**Approuvé par le Conseil en séance du 12 novembre 2019
Approuvé par l'Assemblée primaire le 16 décembre 2019**

Le Président Le Secrétaire

Martial Kamerzin Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icoigne sont convoqués en Assemblée, le

LUNDI 16 DECEMBRE 2019

après l'Assemblée primaire, à la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Lecture du budget 2020 de la Bourgeoisie.**
- 5. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 6. Divers.**

Le détail du budget 2020 et ses annexes, approuvés par le Conseil en séance du 12 novembre 2019, peuvent être obtenus au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2020 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site www.icoigne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif du budget de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 26 novembre 2019

BUDGET 2020

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2020

Total des revenus	CHF	76'238.00
Total des charges	CHF	45'523.90
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	30'714.10
Les amortissements s'élèvent à	CHF	40'487.30
L'excédent de charges est de	CHF	9'773.20
Les investissements nets se montent à	CHF	58'000.00
L'insuffisance de financement est donc de	CHF	27'285.90

FONCTIONNEMENT

Les frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux s'élèvent à CHF 10'000.-.

Les amortissements se montent à CHF 40'487.30 pour un total de charges de CHF 86'011.20.

INVESTISSEMENTS

Le Conseil communal a décidé de porter CHF 50'000.- d'investissements au budget 2020 pour la zone artisanale des Moulins.

Un montant de CHF 3'000.- a également été affecté au Couvert de la Scie Brûlée afin de d'équiper cette place de grills électriques.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte administratif	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
--------------------------------	----------------	----------------	----------------

Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	59'770.70	47'653.90	45'523.90
Revenus financiers	+ CHF	78'837.25	877'913.00	76'238.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	19'066.55	830'259.10	30'714.10
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	19'066.55	830'259.10	30'714.10
Amortissements ordinaires	- CHF	38'541.55	540'555.25	40'487.30
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	19'475.00	-	9'773.20
Excédent de revenus	= CHF	-	289'703.85	-

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	527'000.00	58'000.00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	527'000.00	58'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	19'066.55	830'259.10	30'714.10
Investissements nets	- CHF	-	527'000.00	58'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	27'285.90
Excédent de financement	= CHF	19'066.55	303'259.10	-

Compte de fonctionnement selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Budget 2020

	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	82'072.75	63'950.00	77'058.05	63'950.00	72'452.60	63'950.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	14'983.55	11'527.70	509'951.10	810'563.00	12'303.60	9'088.00
9 Finances et impôts	1'255.95	3'359.55	1'200.00	3'400.00	1'255.00	3'200.00
Total des charges et des revenus	98'312.25	78'837.25	588'209.15	877'913.00	86'011.20	76'238.00
Excédent de charges		19'475.00		-		9'773.20
Excédent de revenus	-		289'703.85		-	

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Budget 2020

	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	275.00		350.00		300.00	
31 Biens, services et marchandises	47'791.00		35'670.00		34'835.00	
32 Intérêts passifs	1'255.95		1'200.00		1'255.00	
33 Amortissements	38'690.30		540'689.15		40'621.20	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	10'300.00		10'300.00		9'000.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens		78'837.25		77'913.00		75'238.00
43 Contributions		-		800'000.00		-
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		1'000.00
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	98'312.25	78'837.25	588'209.15	877'913.00	86'011.20	76'238.00
Excédent de charges		19'475.00		-		9'773.20
Excédent de revenus	-		289'703.85		-	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	72,452.60	63,950.00	77,058.05	63,950.00	82,072.75	63,950.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	72,452.60	63,950.00	77,058.05	63,950.00	82,072.75	63,950.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	72,452.60	63,950.00	77,058.05	63,950.00	82,072.75	63,950.00
029.301.15	Honoraires commissions	300.00		350.00		275.00	
029.314.41	Entretien d'immeubles	6,000.00		10,000.00		5,546.15	
029.314.42	Entretien du Café d'Icogne	6,000.00		4,000.00		5,951.65	
029.315.51	Entretien mobilier	500.00		0.00		215.40	
029.317.71	Frais de représentation/Registre des bourgeois	900.00		1,000.00		900.00	
029.318.81	Taxes eau-egouts-voirie	1,150.00		2,000.00		1,105.55	
029.318.85	Contrôle fiduciaire	1,615.00		1,620.00		1,615.50	
029.318.88	Assurances choses	4,310.00		4,350.00		4,308.10	
029.318.89	Assurances RC et cautionnement	1,000.00		1,800.00		938.05	
029.319.91	Impôts	3,500.00		3,000.00		14,964.45	
029.319.92	Cotisations	200.00		200.00		200.00	
029.330.00	Amortissements patrimoine financier	133.90		133.90		148.75	
029.331.00	Amortissements patrimoine administratif	37,843.70		38,304.15		35,604.15	
029.352.02	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
029.352.03	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
029.352.04	Main d'oeuvre Travaux publics	0.00		1,300.00		1,300.00	
029.423.02	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
029.423.03	Loyer Café d'Icogne		24,000.00		24,000.00		24,000.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12,303.60	9,088.00	509,951.10	810,563.00	14,983.55	11,527.70
80	VITICULTURE	8,256.10	1,275.00	3,362.35	1,300.00	11,916.85	1,275.30
800	VITICULTURE	8,256.10	1,275.00	3,362.35	1,300.00	11,916.85	1,275.30
800.312.20	Eau d'arrosage	160.00		0.00		157.30	
800.313.30	Frais d'exploitation	2,500.00		1,000.00		4,220.65	
800.313.37	Achat de Vins	1,700.00		1,500.00		1,686.00	
800.313.88	Achat de bouteilles, étiquettes, bouchons	150.00		200.00		122.60	
800.314.40	Entretien, conduites, murs, baraque	3,000.00		0.00		4,938.05	
800.319.90	Redevances	150.00		0.00		129.90	
800.331.00	Amortissements	596.10		662.35		662.35	
800.423.30	Location des vignes		1,275.00		1,300.00		1,275.30
81	SYLVICULTURE	4,047.50	1,000.00	6,588.75	0.00	3,066.70	0.00
810	ENTRETIEN DES FORETS	4,047.50	1,000.00	6,588.75	0.00	3,066.70	0.00
810.314.01	Coupes, jardinage, assainissement	1,000.00		4,000.00		791.65	
810.314.43	Frais triage forestier	1,000.00		1,000.00		0.00	
810.331.00	Amortissements	2,047.50		1,588.75		2,275.05	
810.451.10	Subventions assainissement des forêts		1,000.00		0.00		0.00
84	INDUSTRE, ARTISANAT ET COMMERCE	0.00	0.00	500,000.00	800,000.00	0.00	0.00
840	INDUSTRE, ARTISANAT, COMMERCE	0.00	0.00	500,000.00	800,000.00	0.00	0.00
840.331.01	Amortissements	0.00		500,000.00		0.00	
840.434.01	Redevance d'utilisation zone artisanale		0.00		800,000.00		0.00
86	ENERGIE	0.00	1,263.00	0.00	1,263.00	0.00	2,280.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
869	DDP - Droits de passage Icoigne Energie	0.00	1,263.00	0.00	1,263.00	0.00	2,280.00
869.427.01	DDP - Droits de passage Icoigne Energie		1,263.00		1,263.00		2,280.00
87	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	0.00	5,550.00	0.00	8,000.00	0.00	7,972.40
870	GRAVIERE	0.00	5,550.00	0.00	8,000.00	0.00	7,972.40
870.427.70	Location dépôt		0.00		2,000.00		2,383.40
870.427.71	Location zone industrielle		5,550.00		6,000.00		5,589.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPOTS	1,255.00	3,200.00	1,200.00	3,400.00	1,255.95	3,359.55
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1,255.00	3,200.00	1,200.00	3,400.00	1,255.95	3,359.55
940	INTERÊTS	1,255.00	0.00	1,200.00	200.00	1,255.95	157.55
940.321.10	Intérêts et frais des comptes courants	1,255.00		1,200.00		1,255.95	
940.422.26	Intérêts des comptes courants		0.00		0.00		0.05
940.422.60	Intérêts sur prêt au Triage forestier		0.00		200.00		157.50
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	3,200.00	0.00	3,200.00	0.00	3,202.00
942.422.01	Dividendes		3,200.00		3,200.00		3,202.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	72,452.60	63,950.00	77,058.05	63,950.00	82,072.75	63,950.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12,303.60	9,088.00	509,951.10	810,563.00	14,983.55	11,527.70
9	FINANCES ET IMPOTS	1,255.00	3,200.00	1,200.00	3,400.00	1,255.95	3,359.55
	Total	86,011.20	76,238.00	588,209.15	877,913.00	98,312.25	78,837.25
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2020		9,773.20				
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2019			289,703.85			
	EXCEDENT DES CHARGES 2018						19,475.00

AMORTISSEMENTS COMPTABLES 2020

Compte	Libellé	Solde 1.1.20	Investissements	Total 31.12.20	Taux	Amortissements	Recettes	Solde 31.12.20	Taux obligatoire
	Actions								
121.01	CMA	1'338.75		1'338.75	10.00%	133.90		1'204.85	10%
	Total	1'338.75	-	1'338.75		133.90	-	1'204.85	
143.01	Café d'Icogne	133'512.70	5'000.00	138'512.70	10.00%	13'851.25		124'661.45	10%
143.02	Bâtiment	58'758.05		58'758.05	10.00%	5'875.80		52'882.25	10%
143.03	Garage + dépôt	8'235.65		8'235.65	10.00%	823.55		7'412.10	10%
143.04	Maison bourgeoisiale	26'718.05		26'718.05	10.00%	2'671.80		24'046.25	10%
143.05	Bâtiment Salle bourgeoisiale	17'469.90		17'469.90	10.00%	1'747.00		15'722.90	10%
		27'793.50		27'793.50	10.00%	2'779.40		25'014.10	10%
140.10.02	Terrain Sacchi-Caporale	10'414.35		10'414.35	10.00%	1'041.45		9'372.90	10%
140.10.01	Terrains divers	4'095.95		4'095.95	10.00%	409.60		3'686.35	10%
140.10.04	Parc. 719 Chorémoulins	396.00		396.00	10.00%	39.60		356.40	10%
140.10.05	Parc. 720 Chorémoulins	558.20		558.20	10.00%	55.80		502.40	10%
140.10.06	Parc. 705/717 Chorémoulins	97.80		97.80	10.00%	9.80		88.00	10%
140.10.07	Parc. 692 - Mayen-Bas	4'590.80		4'590.80	10.00%	459.10		4'131.70	10%
140.10.08	Parc. 703 - Chorémoulins	205.65		205.65	10.00%	20.55		185.10	10%
140.10.10	Parc. 828 - Foré	1'881.80		1'881.80	10.00%	188.20		1'693.60	10%
140.10.11	Parc. 836 - Foré	441.10		441.10	10.00%	44.10		397.00	10%
140.10.12	Parc. 710 - Tréchières	153.20		153.20	10.00%	15.30		137.90	10%
140.10.13	Parc. 890- Les Rives	1'735.90		1'735.90	10.00%	173.60		1'562.30	10%
140.10.14	Parc. 700 - Chorémoulins	520.30		520.30	10.00%	52.05		468.25	10%
140.10.15	Parc. 706 - Chorémoulins	45.20		45.20	10.00%	4.50		40.70	10%
140.10.16	Parc. 721 - Chorémoulins	589.40		589.40	10.00%	58.95		530.45	10%
140.10.17	Parc. 698 - Chorémoulins	362.85		362.85	10.00%	36.30		326.55	10%
140.10.18	Parc. 723 - Chorémoulins	423.85		423.85	10.00%	42.40		381.45	10%
140.10.19	Parc. 616 - Assa	262.00		262.00	10.00%	26.20		235.80	10%
140.10.20	Parc. 707 - Chorémoulins	1'019.15		1'019.15	10.00%	101.90		917.25	10%
152.03	Couvert Place de la Scie	40'067.45	3'000.00	43'067.45	10.00%	4'306.75		38'760.70	10%
143.06	Zone industrielle	7'881.40	50'000.00	57'881.40	10.00%	5'788.15		52'093.25	10%
145.01	Forêts + autres biens	14'298.70		14'298.70	10.00%	1'429.85		12'868.85	10%
152.02	Triage forestier	6'176.70		6'176.70	10.00%	617.65		5'559.05	10%
149.01	Vigne d'Orgeval	2'699.45		2'699.45	10.00%	269.95		2'429.50	10%
149.02	Vigne de Poupet	3'261.70		3'261.70	10.00%	326.15		2'935.55	10%
152.01	Home Christ Roi	1.00		1.00				1.00	
	Totaux	346'874.25	58'000.00	404'874.25		40'487.30	-	364'386.95	

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Budget 2020

	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	2'000.00	-	3'000.00	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	525'000.00	-	55'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	527'000.00	-	58'000.00	-
Excédent de dépenses		-		527'000.00		58'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Budget 2020

	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	-		527'000.00		58'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	527'000.00	-	58'000.00	-
Excédent de dépenses		-		527'000.00		58'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3	CULTURE, LOISIRS, CULTE	3,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00
35	AUTRES LOISIRS	3,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00
350	AUTRES LOISIRS	3,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00
350.503.00	Couvert Place de la Scie	3,000.00		2,000.00		0.00	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	55,000.00	0.00	525,000.00	0.00	0.00	0.00
84	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	55,000.00	0.00	525,000.00	0.00	0.00	0.00
840	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	55,000.00	0.00	525,000.00	0.00	0.00	0.00
840.501.01	Zone artisanale des Moulins	50,000.00		500,000.00		0.00	
840.503.00	Café d'Icogne	5,000.00		25,000.00		0.00	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2020

Compte	Désignation	BUDGET 2020		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3	CULTURE, LOISIRS, CULTE	3,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	55,000.00	0.00	525,000.00	0.00	0.00	0.00
	Total	58,000.00	0.00	527,000.00	0.00	0.00	0.00
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2020		58,000.00				
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2019				527,000.00		
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2018						0.00

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Prévisions compte de fonctionnement

Total des charges financières	59'771	47'654	45'524	47'685	48'184	47'683	49'182
Total des revenus financiers	78'837	877'913	76'238	76'500	77'000	77'500	78'000
Marge d'autofinancement	19'067	830'259	30'714	28'815	28'816	29'817	28'818
Amortissements ordinaires	38'542	540'555	40'487	41'000	40'000	39'000	38'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-19'475	289'704	-9'773	-12'185	-11'184	-9'183	-9'182

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500
Marge d'autofinancement	19'067	830'259	30'714	28'815	28'816	29'817	28'818
Excédent (+) découvert (-) de financement	19'067	303'259	-27'286	-11'185	-11'684	-11'183	-12'682

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-19'475	289'704	-9'773	-12'185	-11'184	-9'183	-9'182
Fortune nette	962'425	1'252'128	1'242'355	1'230'170	1'218'986	1'209'803	1'200'621
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-

Modification des engagements

Excédent (+) insuffisance (-) de financement	19'067	303'259	-27'286	-11'185	-11'684	-11'183	-12'682
Engagements	35'927	-267'332	-240'046	-228'861	-217'177	-205'994	-193'312

BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2020

PLAN FINANCIER 2021-2024

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites
- 1.4 La forme de cette prévision

2. INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1 Degré d'autofinancement
- 2.2 Capacité d'autofinancement
- 2.3 Taux du volume de la dette brute

3. PRESENTATION DU RESULTAT

4. CONCLUSIONS

- 4.1 Les propositions pour la période 2021/2024
- 4.2 L'expression de notre volonté
- 4.3 Remarques finales

1. Planification financière 2021/2024

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

- 2 Les présentes dispositions s'appliquent :
- b) aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoisie.

1.4 La forme de cette prévision

Après la présentation de quelques données statistiques sur la population et le territoire de la Commune, un état des finances sera présenté avec quelques repères comparatifs, notamment à l'aide des indicateurs financiers.

2. Indicateurs financiers

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des bourgeoisies. Ci-dessous, les principaux ratios calculés pour la bourgeoisie d'Icogne pour les années 2018, 2019 et 2020.

2.1 Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes de la bourgeoisie : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la bourgeoisie à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt ; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises.

Le degré d'autofinancement est calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets.

Les investissements prévus en 2018, 2019 et 2020 font que la moyenne de 150.4% est considérée comme très bien.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2018	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	invest. nég.	157.5%	53.0%	150.4%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la bourgeoisie. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le ratio de la bourgeoisie est considéré comme très bon.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2018	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	24.2%	94.6%	40.3%	85.2%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

2.3 Taux du volume de la dette brute

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme très bon.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2018	2019	2020	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	45.6%	-30.5%	-314.9%	-45.6%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

3. Présentation du résultat

L'excédent de charges après amortissements est de CHF 9'773.20

Les amortissements se montent à CHF 40'487.30.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de CHF 30'714.10.

Les investissements nets prévus au budget se montent à CHF 58'000.-.

L'insuffisance de financement se monte à CHF 27'285.90.

4. Conclusions

4.1 Les propositions pour la période 2021-2024

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour garder les infrastructures bourgeoises dans un état satisfaisant, ce qui requiert des investissements annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les investissements futurs.

Pour des projets d'envergures tels que la nouvelle zone artisanale, il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2021/2024 :

Plan financier							
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement							
Total des charges financières	59'771	47'654	45'524	47'685	48'184	47'683	49'182
Total des revenus financiers	78'837	877'913	76'238	76'500	77'000	77'500	78'000
Marge d'autofinancement	19'067	830'259	30'714	28'815	28'816	29'817	28'818
Amortissements ordinaires	38'542	540'555	40'487	41'000	40'000	39'000	38'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-19'475	289'704	-9'773	-12'185	-11'184	-9'183	-9'182
Prévision du compte des investissements							
Total des dépenses	-	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500
Financement des investissements							
Report des investissements nets	-	527'000	58'000	40'000	40'500	41'000	41'500
Marge d'autofinancement	19'067	830'259	30'714	28'815	28'816	29'817	28'818
Excédent (+) découvert (-) de financement	19'067	303'259	-27'286	-11'185	-11'684	-11'183	-12'682
Modification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	-19'475	289'704	-9'773	-12'185	-11'184	-9'183	-9'182
Fortune nette	962'425	1'252'128	1'242'355	1'230'170	1'218'986	1'209'803	1'200'621
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements							
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	19'067	303'259	-27'286	-11'185	-11'684	-11'183	-12'682
Engagements	35'927	-267'332	-240'046	-228'861	-217'177	-205'994	-193'312

4.2 L'expression de notre volonté

4.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil communal préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.
- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.
- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promouvoir l'efficacité de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

4.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil communal a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

4.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la bourgeoisie, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil communal vous soumet ce plan financier 2021-2024 et saisit cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil communal d'Icogne